



ESQUIEZE –SERE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, Y Lafon, O.Memain,

Absents excusés : J.Places, Th.Lassalle-Carrere, S.Ducos

Secrétaire de séance : Ch Baa-Puyoulet

### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 20 09 2018**

#### **2. Proposition d'achat parcelle adjacente à la station d'épuration.**

Madame Sandrine DUCOS, propriétaire du Camping International implanté sur la commune, souhaiterait acheter la parcelle n°11 en forme de triangle, adjacente à la station d'épuration pour y développer une activité de bio-éco jardin (herbes aromatiques) destinée à ses clients (cf courrier du 01/10/2018).

- Considérant qu'un tel aménagement devrait mettre en valeur l'entrée de la commune,
- Considérant que cette parcelle n'était pas constructible dans l'ancien POS,
- Considérant que cette parcelle n'obtiendrait pas de permis de construire dans le cadre du RNU (Règlement National d'Urbanisme ) auquel est soumise la commune,
- Considérant que le prix moyen de terrain agricole est de 0.66 centimes d'euros le mètre carré (Arrêté du 28 juin portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2017).

Le Conseil décide de lui céder le terrain au prix de 4.00€/m<sup>2</sup> et de lui faire supporter les frais y afférents.

Cette vente ne pourra avoir lieu que lorsque le cadastre aura été mis à jour suite aux différents cessions qui ont été ou sont engagées avec le Département, TCL et Mr RIVIERE SACAZE.

#### **3. Demande de dessaisissement ancien chemin de Vizos.**

Mr Jean-Louis LAPORTE, propriétaire des parcelles B130 et 792, souhaiterait vendre les deux terrains (cf courrier du 24/09/2018), mais préalablement demande à la mairie de se dessaisir de l'ancien chemin rural qui sépare les 2 parcelles afin de vendre un espace complet réunissant ses deux parcelles.

Après débat, le Conseil Municipal accepte de lui céder le chemin aux conditions suivantes :

- la cession fera l'objet d'une vente au prix du mètre carré des deux parcelles adjacentes (B130 et 792),

- le relevé topographique sera à la charge de l'acheteur,
- les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.

#### **4. Achat des parcelles 569 et 1034 pour création d'un parking.**

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg que la commune va prochainement mettre en œuvre, il conviendrait qu'elle se rende acquéreur des parcelles 569 et 1034 afin de réaliser un parking qui permettra d'optimiser l'accueil des touristes et de sécuriser les accès à l'école.

Conformément à l'avis favorable donné par l'architecte des Bâtiment de France le 2 mai 2018, et après débat, le Conseil décide de répondre favorablement à la proposition des conjoints MARQUE propriétaires des parcelles d'une superficie totale d'environ 3302 m<sup>2</sup> pour un prix de 25€/ m<sup>2</sup> et les frais d'acte à la charge de la commune.

#### **5. Adhésion au Service Public de l'Emploi Temporaire (SPET)**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment, les articles 24 et 25, le maire expose à l'assemblée délibérante qu'en application de l'article 25 précité, le CDG peut mettre à disposition des agents ou des fonctionnaires en vue de les affecter notamment à des missions temporaires, pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. En application du 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 de la loi précitée, ces agents peuvent être mis à disposition des collectivités affiliées à titre onéreux et par convention signée entre la collectivité et le CDG.

- Considérant que le CDG 65 propose cette prestation dans le cadre de son Service Public de l'Emploi Temporaire (SPET).
- Considérant le modèle de convention qui figure en annexe.
- Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décident d'adhérer au Service Public de l'Emploi Temporaire proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées,
- autorisent le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- autorisent le Maire à signer les fiches de demande d'intervention en fonction des nécessités de service.

#### **6. Mandat de recherche de financement par OCTOCONSEIL**

- Considérant les projets de requalification urbaine et de création d'un musée au centre-ville de la commune,
- Considérant la proposition faite par Octoconseil d'un montant de 5000 € pour la recherche d'emprunts nécessaires aux travaux de requalification urbaine estimés à 850 000 €HT, et FCTVA pour 200 000 € sur 24 mois.
- Considérant la proposition faite par Octoconseil d'un montant de 2500 € pour la recherche d'emprunts nécessaires aux travaux de création d'un musée estimés à 566 700 €HT et FCTVA pour 133 000 € sur 24 mois.

Le Conseil décide de mandater la société Octoconseil pour prospector les meilleurs emprunts auprès des établissements bancaires pour financer ces projets.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à signer les mandats de recherche pour la société Octoconseil.

<b>BAA-PUYOULET</b> Christian	
<b>BROUEILH</b> M-Lise	
<b>COULOM-TOYE</b> Eliane	
<b>DELLAC</b> J-Marc	
<b>DUCOS</b> Sandrine	
<b>LAFON</b> Yannick	
<b>LASSALLE-CARRERE</b> Thierry	
<b>MEMAIN</b> Olga	
<b>NADAU</b> Pierre	
<b>PLACES</b> Jacques	Absent excusé
<b>VUILLAUME</b> Patrice	